

Pour la période d'été

Poursuivre l'Urgence – Renforcer la Coopération

Note d'alerte

(27 mai 2020)

L'événement Coronavirus qui a déstabilisé, dévasté la planète nous rappelle à notre juste taille et à notre juste pouvoir. Il nous incite à imaginer collectivement l'« après », à amplifier les solutions qui ont fait leur preuve, à en inventer de nouvelles, et à travailler nos façons de Faire Avec.

La résilience de nos sociétés ne se réduit pas à la seule capacité adaptative de ses structures économiques, sociales et publiques. Elle tient aussi à l'importance des liens des associations et des réseaux économiques et sociaux tissés quotidiennement qui se sont pour certains amplifiés pendant la crise sanitaire. Avec une grande réactivité et agilité aidés par nos systèmes de communication numérique, portés par le souci des autres, qu'ils soient tout près ou au loin, par des gestes ordinaires et gratuits, les porteurs d'initiatives ont permis dans l'urgence d'inventer de nouvelles formes de solidarité, de coopération et d'interaction.

Lui aussi confiné, le Conseil de Développement de la Métropole (CdD) a imaginé d'interroger 50 acteurs du territoire (associatifs, entrepreneuriaux, citoyens) sur leurs pratiques pendant le confinement - elles n'ont en effet pas manqué - et de leur demander leurs principales préoccupations en sortie de celui-ci.

Le CdD a capitalisé leurs réponses et les a mises en perspective car elles sont souvent devenues la corde de sauvegarde - de sécurité - de personnes et quartiers en difficultés, pour des activités humaines essentielles constitutives de notre identité. Ces réponses seront fin juin l'objet d'une contribution plus générale faisant le point sur les expériences lancées en mars -avril 2020 et qui pourraient être transposables dans le moyen/long terme de la remise en route, puis de la relance et transition.

Quant à la présente note, son objet est d'alerter sur des préoccupations et des pistes à travailler dans **le futur très proche - la période estivale - qui requiert d'apporter la même attention/organisation que pendant le confinement.**

Nos interlocuteurs se sont en effet déclarés particulièrement inquiets pour cette période qui à **leurs yeux ne doit pas être « enjambée »: elle est porteuse de risques sanitaires** (Covid, et éventuellement Plan Canicule), **mais aussi de risques liés à l'isolement et à la solitude inhérentes à l'été dans une grande métropole** (accès plus difficile aux besoins fondamentaux) **et liés aux incertitudes de la rentrée** (travail pour les parents ; école ou université pour les enfants et les jeunes ; reprise pour les TPE, sociétés artisanales et commerciales).

Il s'agit donc encore de l'Urgence, et de la Coopération – interne et externe – nécessaire pour y faire face. C'est pourquoi, pour exposer les besoins que nous avons recensés, même s'ils ne sont pas exhaustifs, nous nous référerons dans ce document aux orientations retenues dans le rapport intermédiaire de la stratégie de déconfinement de la Métropole.

Préambule

Nous le faisons en insistant d'abord sur les capacités dont ont fait preuve les salariés et bénévoles d'associations, réseaux économiques et sociaux dans la période du confinement. En première ligne eux aussi, tous en effet ont élaboré des réponses concrètes à partir de solidarités locales, de projets créatifs locaux, et conçues en utilisant toutes les formes de coopération et coordination souvent en rupture des habitudes et des cloisonnements. C'est sur ce terreau que se nourrit la confiance si indispensable à tout rebond.

- Ainsi leurs pratiques témoignent d'une accélération du collaboratif, un véritable « boom collaboratif » :

- Un collaboratif naissant de l'urgence, un rapprochement entre diverses associations s'étant opéré à l'occasion du confinement. Leur premier objectif : **la mise en commun d'informations** sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement des différents partenaires puis l'action (Cf. l'initiative du *Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes*)

- Un collaboratif préexistant à la crise sanitaire mais trouvant dans cet événement l'opportunité d'amplifier l'interaction des acteurs par des réponses opérationnelles. (Cf. la plateforme relayée par le *Collectif Logement Rhône*). Les jeunes du service civique volontaires pour les livraisons de nourriture, pour renforcer les équipes administratives dans des EHPAD, assurer du mentorat pour les enfants dont les parents ne pouvaient accompagner leur activité scolaire à distance..., en sont un exemple parlant (Cf. notamment *Unis-Cité*)

- Un collaboratif incluant des contacts avec tous les niveaux d'administration locale (commune, métropole, région et services de l'État), essentiel car pendant le confinement ce sont les besoins dans leur globalité qui étaient recherchés et à assurer sans attendre. (Souligné par *plusieurs associations*).

- Elles illustrent aussi une accélération de l'utilisation des moyens numériques.

Pour dialoguer certes en interne au sein de l'administration de la structure mais également pour maintenir des liens fussent-ils virtuels avec leurs adhérents et/ou bénéficiaires de prestations qu'il n'était plus possible d'accueillir physiquement. (Noté par la *quasi-totalité* de nos interlocuteurs)

Il a donc fallu pour tous « aller jusqu'à eux », en inventant dans l'urgence de nouvelles manières de travailler : création de sites internet spécifiques, instauration de newsletters hebdomadaires centrées sur l'entraide, les bons plans utiles pour se divertir, relever des défis sportifs ... ; visites virtuelles des personnes âgées ou des personnes en situation d'handicap. Contournant la fracture numérique malheureusement existante chez les jeunes, les adultes et les seniors, le téléphone et les permanences sur Rendez-Vous ont permis également de garder le lien.

- Ces pratiques ont enfin été inspirées par une visée éthique de toutes les attentes humaines, matérielles comme relationnelles, personnelles comme professionnelles.

Si l'alimentation, le soin et le logement/hébergement étaient des besoins fondamentaux à privilégier, de nombreuses initiatives associatives, de réseaux et citoyennes, ont inclus parmi ces besoins fondamentaux la culture en lien avec le développement personnel ainsi que la formation au sens large (initiale et professionnelle) ; et ce que nous pourrions appeler l'(in)formation permettant l'accompagnement à/de la vie professionnelle par des démarches particulières nées de l'intrusion brutale de cette hibernation économique imposée.

Il s'agissait là encore de rompre avec la solitude et l'isolement et de revenir à l'essentiel. (Souligné par de *nombreux interlocuteurs*).

Attentes et propositions

1 - Assurer les besoins vitaux : Santé, Alimentation, Prendre soin

On ne peut commencer les constats et recommandations de cette note sans rappeler que pendant le confinement nos salutations usuelles ont été remplacées par « **Prenez soin de vous** ». Un propos qui visait la personne dans son intégrité humaine, ses besoins vitaux de nourriture et ses attentes de relationnel. Une expression quotidienne du **Care**, entendu comme éthique de la sollicitude.

Les établissements d'accueil de personnes âgées et handicapés, les associations d'entraide (alimentaires ou non), les jeunes du service civique et les bénévoles citoyens volontaires ne se sont pas trompés en privilégiant la nourriture et les médicaments (livrés ou proposés dans des lieux dédiés) et du relationnel : visites virtuelles ou présentes pour les personnes âgées à domicile, visio-conférence entre les résidents d'EHPAD et leur entourage familial, envoi de correspondances pour prendre des nouvelles, propositions de bons plans pour tromper la solitude. (Cf. *ACPPA, Don Bosco, The Square to Care, Demain Ensemble...*). Nul doute que la période estivale devra maintenir ces liens.

Nul doute aussi que l'approvisionnement en nourriture restera un sujet majeur cet été pour toutes les structures d'aide déjà fortement sollicitées. Plusieurs d'entre elles ont déjà pointé l'augmentation importante de leurs bénéficiaires : personnes isolées mais aussi familles en raison de l'absence de départ en vacances, de repas non pris en cantine fermée comme les établissements scolaires, personnes immigrées ou sans abri... (Cf. particulièrement les épiceries sociales avec le *GESRA, VRAC* et les circuits de « paniers solidaires »).

Ces quelques exemples montrent la nécessité de :

- Maintenir la **plateforme approvisionnement en alimentation** (instituée hors rapport Déconfinement ; cf. notamment *Graine d'emplois*), permettant notamment des circuits courts prometteurs entre associations d'entraide alimentaire et agriculteurs.
- Réaliser **dans les plus brefs délais** la coordination d'une offre de suivi post-confinement et mettre à disposition de toutes les structures de terrain ce site de référencement. (Cf. *Mesure n°14 envisagée pour le handicap mais à élargir à toute forme de vulnérabilité*).
- Etablir parallèlement un **dispositif de repérage aussi complet que possible des personnes vulnérables**, ce qui manque au niveau de maintes communes et à l'échelle de la Métropole, dans le respect des règles de protection des données personnelles, et à actualiser régulièrement.

2 - Protéger les plus fragiles en reconnaissant les activités des associations et en les aidant

Les besoins post-confinement sont toujours bien présents (**aide alimentaire, aide aux personnes âgées, isolées, aux personnes handicapées, aide aux personnes sans domicile fixe**), si ce n'est plus qu'avant : la solidarité est encore plus d'actualité. En outre, de **nouvelles personnes** ayant perdu des ressources faibles et/ou précaires viendront grossir les rangs des plus fragiles : intérimaires, CDD échus, auto-entrepreneurs, petits boulots plus ou moins réguliers, artistes non éligibles au régime de l'intermittence, etc...

Des craintes plus que des difficultés s'expriment par la grande majorité des interrogés. Comment permettre aux personnes les plus démunies d'accéder aux biens (Alimentation, Hébergement, Sécurité physique et psychique, Santé) qui leur sont vitaux au quotidien, alors que certaines structures n'ont pas encore repris leur fonctionnement normal, que d'autres peuvent fermer ou être en sous-effectif ou à pallier le retrait des bénévoles qui contribuaient largement au bon fonctionnement de l'aide sociale et alimentaire d'urgence ?

Ce qui contraint celles qui resteront en activité à continuer à faire le lien avec les usagers, alors que les sollicitations vont croître en pleine période de congés (violences contre les femmes et les enfants, rupture de droits, impayés, expulsions, articulation avec l'emploi), et à engager des dépenses supplémentaires.

Avec quels moyens financiers ? Frais non prévus par la structure : glissement des salaires, augmentation des moyens d'animation à anticiper... (Souligné par le CIDFF, le CLR, l'Espece Créateur de Solidarités (ECS), Les Petits Frères des Pauvres, Le Mas et de nombreuses autres structures).

D'où trois priorités :

- Maintenir les **plateformes d'appel au bénévolat** dans des associations de lutte contre l'exclusion et la pauvreté qui ont besoin de la mobilisation citoyenne pour assurer la continuité de toutes ces activités essentielles, information à diffuser le plus largement possible et de manière simple et coordonnée
- Actionner le plus rapidement possible le **Pacte métropolitain sur les financements publics pour accompagner le secteur associatif** (Cf. *Mesure n°25*), pour permettre à celui-ci de rester pleinement investi pendant la période estivale
- **Alléger les procédures et pérenniser les dispositifs permettant la résilience** ; et ce, y compris en mettant en place des « bilans intelligents » (Cf. notamment *ANCIEALA*, le *CLR*, la *Maison des Solidarités*).

3 - Instaurer une reprise progressive de l'activité économique et le maintien de l'emploi

- Par la connaissance des dispositifs d'appui et d'accompagnement par toutes les entreprises.

Globalement, les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics répondent aux besoins immédiats des entreprises : Etat (prêt PGE, chômage partiel, aide directe, différé de 6 mois sur les emprunts, report de charges), Région (fonds d'urgence), Métropole (aide directe). De plus, la BPI (fonds de 300 Mrds €) et les banques semblent jouer le jeu. Le sauvetage des TPE/PME à 3 mois (industrielle, artisanale et commerciale) est donc assuré mais se pose la question de leur capacité à redémarrer notamment après l'été. Un réel risque d'une augmentation des dépôts de bilan à cette période est jugé inévitable surtout pour les secteurs comme le commerce de détail et la restauration qui n'ont plus de fonds propres. (Cf. texte *SEPL*).

Cependant tous les décideurs économiques ne connaissent pas les dispositifs financiers et d'accompagnement mis à leur disposition pour aider les plus exposés et les sauvegarder.

Dans cette perspective, le CDD propose de :

- Intégrer dans la **campagne de communication** proposée en *Mesure n°16* des informations sur la **plate-forme CARE** (Collectif pour l'Assistance au Redémarrage des Entreprises) qui rassemble, organise et coordonne les **dispositifs d'aide et d'accompagnement** des différentes institutions publiques (état, région, métropole). [Avec le soutien qualitatif des organismes consulaires ainsi que du Medef, de la CPME, de la BPI, de l'URSSAF, des avocats, des experts-comptables et du tribunal de commerce. A l'heure actuelle dans ce cadre plus de 18 000 entreprises sont « coachées » par les partenaires consulaires et socio-professionnels à partir d'un diagnostic « effet Covid 19 sur l'entreprise].
- Mobiliser dans une même perspective de soutien à la reprise tout le réseau des **clubs d'entreprises** qui sont en première ligne sur le terrain (Cf. notamment l'*AIRM*) et des **lieux ou acteurs de l'accompagnement d'entreprises** (*La Cocote, La Coursive, le 107, ProBono...*).
- Elargir ce soutien et cette communication à **l'Economie Sociale et Solidaire** ainsi qu'aux **initiatives citoyennes visant les TPE en grande difficulté**. [Comme le fait l'association *EGEE* qui met à disposition ses bénévoles (cadres seniors de grandes sociétés) en partenariat avec la Banque de France pour réaliser un diagnostic gratuit de ces TPE et proposer des actions].

- Par la pleine reprise de l'activité BTP sur la Métropole.

L'importance du secteur BTP pour l'emploi mérite une attention particulière. D'autant que le nouveau modèle mis en place dans cette activité BTP autour des procédés BIM et « Hors site », avec des entreprises en pointe sur le bassin métropolitain, et le projet de création d'un « campus Hors site » constituent une carte maîtresse pour l'avenir.

Ce secteur économique bien installé dans l'espace métropolitain vient de redémarrer mais subsiste une **Crainte** que les normes et les procédures administratives viennent grever son possible rebond. Le risque de crise économique majeure et de son incidence sociale sur les salariés est trop fort pour ne pas essayer de réduire au maximum les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme, par la mise à disposition auprès des communes de personnels métropolitains et par l'accélération de la dématérialisation des permis de construire. (Cf. *COBATY*).

C'est pourquoi, dans cette note d'alerte, nous reprenons des orientations de la Cellule de coordination et d'urgence pour insister sur la nécessité de :

- **Accélérer** les procédures d'**autorisations d'urbanisme** (*mesure n°18*), de même que la dématérialisation de l'instruction des **permis de construire** (*mesure n°20*)

- Par le soutien aux dispositifs d'insertion ou d'accès à l'emploi par l'activité économique

Le risque d'un accroissement important du chômage malgré ces mesures en faveur de la reprise de l'activité économique peut renforcer la difficulté de l'insertion et de l'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont déjà le plus éloignées. Cela concerne évidemment la compétence de la Métropole pour le RSA et au-delà.

Or pour toutes les structures d'insertion et d'accompagnement, la période estivale et le début du déconfinement posent des problèmes multiples : comment agencer les locaux, quel accueil du public ou des salariés, quelle pédagogie sur les « gestes barrière » et de sécurisation sanitaire,

quelles activités à maintenir ou à développer pour celles de ces structures qui sont directement en situation d'employeurs pour une activité économique (Cf. notamment *ASPIE, RMI 69, Le Booster de Saint Jean, Les Jardins de Lucie*).

D'où cette préconisation :

- **Mettre en place un dispositif d'accompagnement dédié aux structures d'insertion et d'accompagnement à l'emploi**, en s'appuyant sur la plateforme pour l'emploi déjà créée par la MMI'e en lien notamment avec l'Etat (service public de l'emploi) et la Région (pour la dimension formation).

4. Reprendre par étapes la vie éducative et formative

○ Une problématique en matière scolaire et plus largement éducative doit être bien présente à l'esprit des décideurs publics locaux autant que nationaux en cette période post confinement et de période estivale. La « continuité pédagogique » qui a pu – bon an, mal an – se réaliser, puis la période des vacances – apprenantes ou non – ne suffiront pas à réduire les inégalités éducatives qui se sont renforcées avec ce confinement et vont dramatiquement continuer à se creuser. Le taux de décrocheurs est aujourd'hui mal évalué et il n'est pas suffisant pour percevoir l'ensemble des risques sur une génération d'élèves. Il va falloir très vite renforcer les moyens en matière de réussite éducative et d'accompagnement à la scolarité.

C'est pourquoi (ainsi que le précise *l'AFEV*) à plus court terme, sur la période estivale, une expérimentation d'initiatives prises par l'Éducation Populaire pourrait assurer une continuité pédagogique. Des Centres sociaux (Cf. *CS de Cusset à Villeurbanne, La Carnière à Saint-Priest, Arc-en-Ciel à Saint-Fons, La Maison des Rancy...*) ont déjà exploré cette piste.

○ Une problématique de nature analogue se pose en lien avec la rentrée universitaire, qui s'annonce à distance : le risque notamment pour tous les étudiants de première année issus de Terminale et qui n'auront pas « passé » le bac, de vivre un syndrome de l'imposteur, de ne pas « entrer » dans l'expérience et donc dans la posture étudiante. Absence des rites de passage (fin de lycée et accueil Université), et des dimensions qui facilitent la cohésion, le tissage d'un réseau de pairs et de solidarité qui accompagne ses études (et au-delà). Il faut rapidement envisager des maillages d'accueil et de cohésion adaptés à notre contexte de crise sanitaire (et post-crise) sur des modalités d'accueil recalibrées. Les Villes et la Métropole, qui ont un rôle vis-à-vis de la vie étudiante, doivent participer à et imaginer ces nouvelles modalités, avec des acteurs partenaires.

Dès avant la rentrée, une inquiétude particulière est à considérer pour les étudiants étrangers contraints de rester « confinés » en France pour diverses raisons durant l'été, alors qu'ils comptent pour 50% dans les paniers alimentaires/produits d'hygiène actuellement distribués en milieu universitaire (Cf. contact avec *GAE LIS*).

D'où de **nouvelles mesures** à introduire dans le rapport sur les orientations d'urgence post-confinement :

- **Bâtir en lien étroit avec l'éducation populaire des initiatives expérimentales** visant à assurer une continuité pédagogique avec les activités scolaires, notamment pour les élèves des quartiers Politique de la Ville.
- **Envisager d'ores et déjà des modalités d'accueil des étudiants** adaptées au contexte de post-crise pour la Métropole et les Villes en lien avec l'Université de Lyon ; ainsi qu'une **permanence pour les étudiants étrangers** restant en France cet été.
- **Ne pas oublier**, s'agissant de la **lutte contre la fracture numérique** notamment pour les collégiens et les lycéens (objet de *la mesure n°33*), qu'il existe déjà sur l'espace métropolitain un large réseau d'associations socio-éducatives (Centres Sociaux, MJC) et d'associations de jeunes universitaires offrant aux élèves des formations numériques. **A intégrer parmi les partenaires d'un grand Plan de soutien à mettre en place sur ce thème.**

○ Une problématique identique de risque de forte diminution et d'inégalité renforcée touche aussi le secteur de la formation professionnelle initiale et continue, alors même que pour l'avenir l'adaptation et la montée des compétences de tous et toutes est une condition *sine qua non* pour réussir les transferts et mutations d'activités qui vont fortement intervenir.

Ceci concerne tous les publics jeunes qui vont se trouver en difficulté de préparation et d'entrée dans la vie professionnelle (**apprentissage** tout particulièrement), ainsi qu'adultes en reconversion ou réintégration après chômage. (Cf. notamment, en lien notamment avec ce qui a été dit en Point 4, les fiches de l'IFRA, de l'AFPA, du *Booster de Saint-Jean* ; mais aussi du GEIQ- AMS, de *Don Bosco*, de l'*Institut Carrel...*).

L'urgence pour la Métropole de considérer cette dimension de **formation professionnelle comme l'une de ses responsabilités importantes au regard de ses entreprises comme de ses habitants**, à défaut d'entrer dans ses compétences étroitement considérées, se pose donc plus que jamais. Cette question, déjà soulevée par le CdD à propos tant de l'Industrie du Futur et de la Stratégie alimentaire que des Emplois verts et des Emplois blancs lors de ses travaux du Grand rendez-vous, se trouve donc plus que jamais posée. D'où la reprise de cette préconisation avancée dans plusieurs contributions antérieures du CdD et que la situation d'urgence en période estivale pourrait paradoxalement contribuer à initier :

Mettre en place au niveau de la Métropole un dispositif dédié au développement de la formation professionnelle initiale et continue en lien avec sa responsabilité en matière d'insertion mais plus largement pour contribuer à l'acquisition et au développement des compétences requises par les transformations des activités et des métiers correspondants dans les filières qu'elle veut promouvoir.

5. Repenser l'aménagement du territoire et les déplacements.

Dans le rapport intermédiaire sur le déconfinement, la *Mesure n°36* fait appel à des **projets urbains innovants**. Même si une telle proposition relève plutôt d'orientations du moyen et long terme, n'oublions pas que la crise sanitaire nous conduit à penser que c'est le moment de changer notre conception de la Ville dans ses aménagements, de renforcer l'usage du vélo et des modes doux, mais aussi de proposer des logements moins standardisés, des logements plus adaptables aux situations de la vie (développement du télétravail, retour des jeunes et des parents âgés au sein du domicile familial, re-cohabitation, vieillissement et perte d'autonomie). L'habitat

participatif/coopératif a notamment montré sa capacité à fournir un cadre susceptible de mieux vivre des situations de crise sanitaire et de confinement (Cf. les fiches de *Chamarel*, d'*HABICOOP*, de *Récipro-Cité*).

Ces offres correspondent mieux aux attentes et aux transformations sociétales. A l'animation des cœurs de ville ou de quartier. Ce qui peut être couplé au plan d'Urbanisme tactique pour commencer à montrer que **c'est la façon aussi dont nous utilisons la Ville qui doit changer**. N'est-ce pas une opportunité de transformer la ville d'ailleurs que les crises ont toujours toutes donnée ?

D'où de premières réflexions à engager sans attendre en matière d'urbanisme, de mobilité et d'habitat :

- **Le Plan d'urbanisme tactique** ou la mobilisation des **plans de mobilités inter-entreprises** sont de premiers exemples de levier à activer durant la période estivale pour pouvoir être plus opérationnels lors de la reprise et relance d'activités auprès des congés de juillet-août.

- De même, une étude de la faisabilité d'un **développement conséquent de l'habitat participatif/coopératif** mériterait d'être initiée, y compris avec ses présupposés en termes fonciers et dans le prolongement de l'Office Foncier Solidaire.

6. Adapter la vie culturelle et sportive à la crise sanitaire actuelle.

Le confinement a montré sans ambiguïté le rôle majeur du monde associatif et des pratiques citoyennes dans notre « vivre ensemble ». Le déploiement rapide d'activités culturelles et sportives « chez nous » nous a aidés à survivre peut-on dire.

Ainsi les « défis sportifs » lancés aux familles ont-ils assuré le bien-être de tous et rapprochés les membres de la famille confinée. (Cf. fiche de l'*USEP*). De même, les prescripteurs culturels et les associations culturelles ont-ils été particulièrement inventifs avec des visites virtuelles de musées, des conseils de lecture, des partages d'extraits musicaux de contes, de poésie, des ateliers de Mémoire de son quartier ou de sa Ville. (Cf. fiches du *CCO*, du *GRAME*, du *Rize*, de *Zéotrope*, de la *Bibliothèque de Marcy l'Etoile*, de la *Médiathèque d'Ecully ...*).

Il est urgent de repenser à ces apports à la veille des vacances d'été qui sont parfois et pour certains synonymes de solitude, de relationnel réduit. La créativité autour d'associations connues ou plus confidentielles a en effet été très présente pendant le confinement. Une action de telle ampleur - et plus présente - renouvelée pendant l'été favoriserait un épanouissement personnel plus que jamais vital par les contacts, les moments culturels et sportifs. Après avoir pris soin des Autres, ce serait un temps festif permettant de prendre soin de Soi avant une rentrée qui reste anxiogène pour beaucoup.

Indépendamment des propositions de ces structures culturelles de proximité, l'été va être un temps indispensable pour élaborer les projets de l'année à venir et donc nécessitera une écoute de la Métropole.

- L'idée de créer une **offre « hors les murs » pour les bibliothèques et médiathèques** avancée dans le rapport intermédiaire sur le déconfinement semble indiquer le chemin (cf. *Mesure n°46*).
- Plus généralement, Métropole et communes de l'espace métropolitain pourraient s'accorder pour **rendre plus visibles, et accessibles à tous, les manifestations d'été**. Il s'agirait de préparer avec les **associations culturelles** la saison estivale, en élargissant ce qui a déjà été proposé pour les **associations sportives** (cf. *Mesure n°48*).
- Parallèlement, dans tous les cas : associations culturelles, sportives et au-delà, il s'agirait aussi de mettre effectivement en place pour cette période estivale la proposition faite de constituer un fonds de soutien exceptionnel (Région, Métropole, communes) pour sauver les plus petites structures ne disposant pas de fonds importants en trésorerie (cf. *Mesure n° 47*).

7. Porter une attention spécifique aux quartiers de politique de la ville (QPV) et à leurs habitants.

A la sortie de la crise sanitaire la situation est totalement inédite, tout devient urgent et vital : il faut remettre la société en état, réparer les disparités et fragilités accrues et lui donner une nouvelle vision. Elle est donc riche aussi de sollicitations et d'impératifs de court terme, pour protéger les plus exposés et sauver des entreprises en difficulté. Pour cela, il faudra avoir l'agilité nécessaire pour poursuivre, et sans doute accélérer les efforts entrepris.

Dans cette perspective, le Conseil de développement regrette qu'une **rubrique plus spécialement orientée vers les quartiers Politique de la Ville ne figure pas encore** à sa connaissance dans les orientations préconisées pour l'urgence et la coordination à renforcer.

Les témoignages d'acteurs associatifs engagés qui ont pu être recueillis (Cf. *Foyer Protestant, Demain Ensemble, Conseil citoyen* à la Duchère) ou les contacts pris avec des conseils citoyens de quelques quartiers en politique de la ville (Duchère, Lyon 8^{ème}...) soulignent que les structures socio-éducatives (Centres sociaux, MJC) ou institutionnelles (MDM), sont restées souvent fermées ou en retrait durant la période de confinement avec évidemment des différences territoriales marquées selon les communes et les quartiers concernés. **En même temps, d'importants élans de solidarité, d'entraide et de soin** ont été le fait d'associations, de collectifs, d'individus ou de « petits métiers », dont le rôle essentiel mériterait d'être mieux reconnu.

L'été peut à nouveau favoriser des situations à risque social de diverses natures. Des activités fortement dérangeantes, voire délictuelles, menées par quelques groupes de jeunes en rupture font déjà parler d'elles.

Que sera-t-il possible de proposer aux habitants ? Et notamment aux enfants et aux jeunes avec la difficulté d'organiser en leur direction des activités d'été pour lesquelles les gestes barrières vont au minimum nécessiter un encadrement plus important (par exemple pour les Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH)) ? Avec quelle attention particulière aussi pour les personnes les plus fragiles, en situation d'isolement, et tout particulièrement pour les personnes âgées (par exemple vigilance et suivis individualisés renforcés lors des futurs épisodes caniculaires) ? Avec quelle offre de « respirations » à prévoir pour l'ensemble de la population ? Et le tout, avec quels financements ?

Le CdD propose dès lors de :

Prévoir que les structures socio-éducatives et institutionnelles restent ouvertes tout l'été, y compris au mois d'août, et renforcent leur coopération, pour ne pas laisser retomber les élans de solidarité et que les équipes GPV et les services publics restent mobilisés pour assurer la bonne application des premières orientations en matière de santé, de nourriture, de logement et de formation ainsi que d'activités culturelles et sportives ; et pour commencer, en outre, à anticiper les **besoins d'accompagnement des acteurs notamment associatifs** et des moyens pour la rentrée.

Au final, cette note d'alerte rappelle des principes qui animent la réflexion du Conseil de Développement sur la vie collective. La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales leur auront donné une visibilité plus forte.

D'abord tout est lié, il n'est plus possible de traiter séparément les attentes des citoyens. Des dynamiques sociétales s'imposent. Se nourrir, se soigner, se loger sont des besoins premiers qui doivent être accessibles à tous. Le travail et ses nouvelles formes indissociables de la Formation font également partie de l'identité de chacun. Enfin, l'épanouissement doit bénéficier au plus grand nombre par l'accès au divertissement, au développement et à la réflexivité personnels : la culture, le sport et la nature, la manière de vivre et de se déplacer dans la Ville participent pleinement à l'identité et à la compassion de chaque citoyen vis-à-vis de lui-même et des autres. La concrétisation de ces dynamiques ne manque ni d'appuis pour les atteindre : les actions solidaires et sociales comme celles économiques ; ni de nouvelles modalités d'action : la transversalité, l'interinstitutionnel et l'interterritorial.

Ensuite, et c'est un autre enseignement de la crise, les citoyens sont prêts à se mobiliser pour des actions publiques par l'intermédiaire des associations, des pratiques citoyennes bénévoles et des réseaux socio-économiques, véritable ciment social parfois méconnu. Il faut leur donner les moyens de fonctionner, de se développer, de rendre encore plus de services. En un mot de les associer au fonctionnement de leur territoire - centre névralgique de nos vies - en trouvant la bonne pédagogie pour entretenir cet élan de civisme et de solidarité.

Tout ceci devrait pouvoir alimenter une **poursuite de l'action de la Cellule de Coordination et d'Urgence de la Métropole**, qui loin de s'arrêter avec la nouvelle phase de déconfinement annoncée pour début juin, doit au contraire aux yeux du Conseil de Développement poursuivre son action, de manière à préparer dans les meilleures conditions possibles la période estivale, quelle que soit par ailleurs la situation politique qui pourra prévaloir alors suite aux élections métropolitaines devant se tenir le 28 juin.

Anne-Marie COMPARINI, Présidente du Conseil de Développement

Henri JACOT, Vice-président du Conseil de Développement

Bureau du CdD : Ève ACHARD, Jacques BARTIER, Simone BLAZY*, David CHEVALLIER, Catherine CLANCY*, Denis COLONGO, Franck COMBET*, Gérard DEBRINAY*, Patricia DROUARD*, Denis EYRAUD, Jean FREBAULT*, Jean-Paul MASSON*, Anne-Laure MÉRIAU*, Cécile MICHEL*, Nicolas MILLET*, Margot NICOLOYANNIS, Michel PELOSSE, Alexandre RICHARD, Michel ROUGE*, Michel TAVERNIER, Théophile TAVERNIER, Théo TREMSAL, Gilles VIVANCOS.*

[: membres du bureau ayant particulièrement participé à la rédaction de cette note d'alerte]*

.....